

Brevet Fédéral d'Encadrement Initiation Poney et Cheval

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports Équestres (Equitation)**

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du code du sport.

Code(s) NAF : **93.11Z**, **93.29Z**

Code(s) NSF : **335**, **334**

Code(s) ROME : **G1204**, **G1203**

Formacode : —

Date de création de la certification : **02/10/2017**

Mots clés : **Sport**, **Initiation, découverte**, **Animation**, **Cheval, équitation, équestre**

Identification

Identifiant : **3387**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Réglement du BFE IPC](#)

Non formalisé :

- <https://www.ffe.com/-enseignant/Formation-continue/Brevets-Federaux-d-Entraîneur-et-d-Encadrement/BREVET-FEDERAL-D-ENCADR-EMENT-D-INITIATION-PONEY-CHEVAL-BFE-IPC>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'objectif du Brevet Fédéral d'Encadrement Initiation Poney et Cheval est de développer des compétences permettant d'atteindre un premier niveau dans l'initiation aux activités équestres tant auprès d'un public enfant que d'un public adulte

La certification valide des compétences techniques et pédagogiques renforcées dans la conduite des activités de découverte et de familiarisation et l'initiation aux activités équestres.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Des passerelles sont accordées au détenteur d'un Le BFE IPC permet d'obtenir une dispense d'épreuve dans l'UC 4A option « initiation poney cheval » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif », mention « activités équestres » (ANNEXE VI-B de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » NOR : VJSF1632620A).

Descriptif général des compétences constituant la certification

Conseiller et guider les cavaliers et leurs accompagnants dans la définition d'un projet de découverte des activités.

Faire découvrir la relation avec le poney et/ou le cheval, sensibilise au bien-être animal et veiller à l'intégration au sein du club.

Attribue les équidés en prenant en compte les particularités physiques et psychiques des cavaliers.

Exposer simplement et clairement les principes de base de l'équitation et ses bienfaits éducatifs aux cavaliers et à leurs accompagnants.

Public visé par la certification

- Employeurs
- Salariés
- Demandeurs d'emplois

Porte une attention particulière aux dimensions affective et cognitive en vue de la mise en confiance des cavaliers.
Concevoir et mettre en œuvre des progressions privilégiant une pédagogie ludique et/ou utilisant l'aménagement du milieu.
Concevoir et met en œuvre des séances comportant plusieurs ateliers.
Prendre en charge des groupes constitués de cavaliers d'âge et/ou de niveaux différents en adaptant la pédagogie.
Détecter les pratiquants en difficulté et les prendre en charge.

Modalités générales

Formation de 42 heures minimum en alternance avec mise en situation et expérimentation en centre équestre et/ou poney club.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Les enseignants titulaires de cette certification peuvent faire valoir ce début d'expertise dans le domaine de l'initiation et l'intérêt particulier qu'ils portent pour l'encadrement du public débutant auprès d'employeurs éventuels.

L'affichage du diplôme BFE IPC renseigne et rassure le public sur l'intérêt particulier de l'enseignant pour l'encadrement du public débutant

Des passerelles sont accordées au détenteur d'un BFE IPC qui est dispensé de l'étude de cas de l'UC 4A option « initiation poney cheval » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif », mention « activités équestres » (Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » NOR : VJSF1632620A).

Pour l'entité utilisatrice

Etre en capacité de proposer un encadrement et un projet à destination du public novice.

Le public débutant est un public critique dont le taux d'abandon est de 50% lors de la première année de pratique, l'expertise relative à la prise en charge de ces public est un levier majeur dans le développement des entreprises équestres.

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres suivants :

Diplômes d'État : BAPAAT, BPJEPS AE, BEES, DEJEPS, DESJEPS, AQA.
Titres à finalité professionnelle délivrés par la FFE : BAP, AP, AAE.
CQP délivrés par la CPNE EE : CQP ASA, CQP EAE, CQP ORE
Ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport ; à défaut, joindre une photocopie du diplôme d'enseignant.

Centre(s) de passage/certification

- Les sessions d'examens sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative du CRE après organisation de la formation.

Compétences évaluées

Conduire une séance ou un cycle en utilisant des techniques adaptées à l'initiation

Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'approfondissement technique.

Évaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique.

Conduire une démarche éducative spécifique à l'initiation

Maîtriser, et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'initiation.

Concevoir et conduire un projet éducatif adapté au public débutant.

Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risque.

Optimiser les conditions de pratique en sécurité lors de l'initiation

Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité.

Aménager l'espace de pratique ou d'évolution.

Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE + inscription sur la licence fédérale

Plus d'informations

Statistiques

Pas de diplômés, nouvelle certification.

Autres sources d'information

<https://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevets-Federaux-d-Entraîneur-et-d-Encadrement/BREVET-FEDERAL-D-ENCADREMENT-D-INITIATION-PONEY-CHEVAL-BFE-IPC>